



Achat d'un fond de commerce

Par **goodman**, le **02/09/2010** à **18:31**

Ma femme a acheté un fond de commerce através un pret bancaire chez un notaire le probleme maintenant que après la signature du contrat de vente chez le notaire celui la a commence a payé les crédits du premier propriétaire,le probleme que il reste plus d'argent au notaire pour continuer des payer les dettes de l'ancien propriéaire le montant de la vente est inférieure aux dettes de l'ancien propriéaire que faire dans ce cas, on peut plus revenir en arriere car le notaire a dipensé l'argent en payant les dettes

Par **PCARLI**, le **02/09/2010** à **19:09**

Bonjour,

Renseignez-vous auprès du notaire : il est garant de l'efficacité de l'acte.

Guère d'inquiétude : le notaire ne pouvait disposer des fonds sans avoir procédé aux formalités légales. <http://www.inforeg.ccip.fr/Quelles-sont-les-formalites-consecutives-a-une-vente-de-fonds-de-commerce-fiche-88-6285.html>

Cordialement

Par **goodman**, le **03/09/2010** à **14:25**

Merci pour les informations mais dans mon cas le notaire a commencé a payer lui même (de l'argent de la vente) les créanciers mais maintenant il reste encore des créanciers non payés mais il y a plus d 'argent (la somme de la vente ne couvre plus tout les impayés des créanciers)

que faire dans ce cas alors?

Par **PCARLI**, le **03/09/2010** à **18:18**

Que faire ?

Poser par écrit la question à votre notaire ...qui "sécurise" l'opération (dés lors que vous avez versé le prix entre ses mains)

Tenez-nous au courant